

A La Haye le 10.^e Octobre 1679. 947.

Copie
A Mad.^e de ^{Enz} Madame :

La nouvelle improuuee de l'affliction que vous est arrivée
à esté accueillie icy d'un regret si uniuersel, que i' auroy de
la peine à vous l'exprimer; celui même que S. A.
Monseign.^r en a fait paroistre a esté extraordinaire: mais
parmi nos familles, Madame, il a semblé qu'un de nos
plus proches nous a esté ravi, et, si cela peut vous
servir de quelque consolation, je puis vous dire de la
part de tous les hommes qui ont eu le bien de connoistre
feu vostre très-digne mary, que vous le pleurez en
grande compagnie. J'ay nommé, pour moy,
ceste nouvelle improuuee, par ce qu'en effet j'auoy
tousiours iugé la disposition et le temperament du
pauvre defunct à l'esprouue de tous Airs et de tous
climats, et il a paru qu'il ne pouoit y auoir aucune
chose capable de l'empescher de vivre qu'un mal
soudain et surprenant, comme celui qui, le las, vint
de nous l'arracher. Mais, Madame, en vain
nous amusons à ~~vous~~ raisonner sur ce qui n'est
que de la main de Dieu, Il n'y a qu'à se
soumettre humblement à sa Diuine Volonté, comme
je m'assure, Madame, que vostre prudence vous
le dicte, et que peu à peu le temps contribuera
à vous faire supporter patiemment, ce que vous
voyez arriuer tous les jours par tout, et beaucoup
mieux souffrir par ceux qui moins regimbent.
Mon Fils me dit que S. A. a voulu vous témoigner
de son chef, combien elle a ressenti la perte d'un
si habile et si fidelle Ministre, et j'y croy, que ce
présent ordinaire en sera le porteur. Je souhaitte

948.
que la demonstration en soit aussi solide que j'ay
bien jugé quelle vous est nécessaire, pour vous
sortir honnestement d'un pais si éloigné de chez vous.
J'ay allegué pour cela tout ce que se peut de raisons
et d'arguments de Valet à Maître, et avec tout
l'empressement dont je pourroy travailler pour
un Frere. J'ay même ~~trouvé~~ trouvé S. A. portée
à vous donner sujet de contentement; il ne me reste
que d'en attendre l'évenement. C'est, Madame,
sur la matiere d'argent que j'vous parle: ^{car} pour
deux autres articles que vous proposez, touchant
les places vacantes à Orange et en Bourgoigne,
et en particulier la dernière, voyant S. A. tous les
jours en pensée de se decharger de tant d'Intendants
en Vre pais, et même s'il y a moyen, de se
defaire de ce grand Domaine de si peu de retour,
soit par vente (à quoy j'auroy de la peine à
souscrire) ou par forme de ferme ou Admodiation
generale, ie vous laisse considerer quelle
apparence il y a de la veoir continuer ceste fonction
à un enfant. Pour celle au Parlement d'Orange
si du vivant de Mons^r Frere il eust esté parlé
de la résigner, la chose pourroit n'avoir pas
manqué d'exemple: mais se peut on bien
figurer, que de par un defunt il soit disposé
à son profit de ce qu'il ne possède plus? Ce
sont icy nos raisonnemens, Madame, mais j'
recevray volontiers toutes ouvertures que vous
pourrez me donner au contraire, et entre tant
vous conjure que ce sera toujours avec icy que
j' me verray arriver les occasions ou j' puisse

si solide que j'ai pu
vous en dire, pour vous
loigner de ces vains
si se peut de raisons
istres, et avec tout
travailler pour
ouvé S.A. postée
il ne me reste
C'est, Madame,
us parle, car pour
propos, touchant
t en Bourgoigne,
yant S.A. tous les
de tant d'interdits
a moyen, de se
e si peu de retour
de la peine à
me ou Ambassadeur
sider quelle
tiner cette fonction
Parlement d'Orange
il n'est été parlé
roit n'auroit pas
peut on bien
t il soit dit
ossede plus? Ce
Madame, mais je
certains que vous
ind, et entre tant
jours avec igno
ions ou j'ai pu

949.
vous faire connoître à quel point j'ai estimé
le mérite et l'amitié de ce mien très-cher et
très-singulier ami, et en suite combien j'ai
de désir et de passion de vous donner sujet
de me croire véritablement v.
v.

951
Madame
est
ni
B. ce
que
re
ul
is
nt
m
l'autor
iraj
je
in
Oms
de la
li
at
in
de
in
lig
blir
gale
matrice
D
.